

REUNION DU 25 AOUT 2016

L'an deux mil seize, le 25 août à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LADAN, Maire. Le conseil a été convoqué le 22 août 2016.

Le conseil municipal était convoqué le 22 août 2016 à 19h00. Le quorum n'était pas atteint. Le conseil municipal était à nouveau convoqué le 25 août 2016 à 18h30, Monsieur le Maire ayant invoqué le caractère d'urgence.

Présents :

Monsieur Serge LADAN, Madame Claudine LELAIDIER, Monsieur Didier MALHAIRE, Madame Florence SOYER, Monsieur Pascal BARBANCHON, Madame Marina BIN, Monsieur Patrice LEVIEUX, Madame Christelle GRANGE, Monsieur Jérôme SOYER, Monsieur Michel HUBERT

Absents excusés :

Madame Marie-Thérèse JEANNE,
Madame Françoise BROUSSEAU,
Monsieur Jean-Christophe TERNOIS,
Monsieur Alain LIARD,
Madame Jacqueline RENAULT qui a donné pouvoir à Monsieur Serge LADAN

Madame Florence SOYER a été élue secrétaire

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :

Aucune observation n'étant soulignée, l'assemblée approuve le compte-rendu du 24 juin 2016. La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 24 juin 2016 est signée par les membres présents.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour rajouter un point à l'ordre du jour :

- **1/ Création d'une commission appel d'offres**

1/ Création d'un emploi de contractuel pour l'agence postale communale (Délibération n° 2016/49)

Monsieur le Maire confirme le départ de Madame Cindy LEGROS. En effet, Madame LEGROS est mutée à la commune de SAINT-LAURENT-DE-CONDEL à compter du 05 septembre 2016. Un appel à candidature a été publié sur Cap Territorial. Monsieur Arnel REVEL a été retenu.

Monsieur REVEL, titulaire du concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe sera recruté à compter du 29 août 2016, à raison de 14/35^{ème}, sous contrat à durée déterminée pour une période de six mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer le poste de contractuel pour l'agence postale communale conformément à la déclaration de vacance de poste n° 1361 effectuée auprès du Centre de Gestion en date du 20 juin 2016, décide de recruter Monsieur Arnel REVEL à compter du 29 août 2016 et charge Monsieur le Maire d'établir le contrat à durée déterminée.

2/ Etude de la convention entre la Commune et l'Ecole de musique (*Délibération n° 2016/50*)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter une convention instituant les règles d'accueil de Monsieur Gwenaël PILLEVESSE, professeur de batterie, dans les locaux de l'ancien musée des fosses d'enfer. Monsieur PILLEVESSE domicilié au Hameau Mardet à Saint-Lambert, propose des cours de batterie depuis le 18 juillet 2016 dans la salle d'accueil de l'ancien musée. Ces cours seront dispensés jusqu'au 31 octobre 2016 inclus. Monsieur le Maire propose une mise à disposition du local à titre gratuit et impose à Monsieur PILLEVESSE de prendre une assurance pour le local. Monsieur le Maire se réserve le droit de pénétrer dans les lieux hors des horaires de cours de Monsieur PILLEVESSE et selon les besoins de la municipalité. Les travaux au musée débuteront début novembre 2016. Après les travaux, Monsieur PILLEVESSE pourra réintégrer les lieux sous couvert d'une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le principe de la convention instaurée entre la commune et Monsieur Gwenaël PILLEVESSE, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dossier.

3/ Renouvellement du contrat de Monsieur Denis LETALLEC (*Délibération n° 2016/51*)

Monsieur Denis LETALLEC bénéficie d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) depuis deux années, celui-ci se termine le 7 septembre prochain.

Monsieur Denis LETALLEC a émis le souhait de poursuivre ses missions en tant qu'agent de maintenance des bâtiments et de l'entretien des espaces verts. Ce contrat unique d'insertion peut être renouvelé une année. Monsieur le Maire propose d'établir le renouvellement du contrat aidé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de renouveler le contrat unique d'insertion au profit de Monsieur LETALLEC Denis, pour une durée déterminée de 12 mois, du 08 septembre 2016 au 07 septembre 2017 inclus. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches liées au dossier.

4/ Mise en ligne du site Internet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une rencontre avec l'APACMR, il a été constaté que les informations demandées par mèl, aux élus, n'étaient pas retransmises.

Monsieur le Maire insiste donc pour que chaque demande d'information appelant une réponse soit sérieusement traitée.

Une proposition est présentée par la société APACMR pour assurer une maintenance et la mise à jour des données sur le site, cette prestation serait chiffrée à environ 100 € par mois. Cette question sera revue ultérieurement, la priorité étant la mise en ligne du site internet.

5/ Pénalités de retard dans le cadre du marché LETELLIER, pour les travaux assainissement (Délibération n° 2016/52)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que l'entreprise LETELLIER, chargée de l'exécution des travaux concernant l'assainissement, rue de Launay, a signé un ordre de service émis le 4 mai 2015 avec un délai d'exécution des travaux fixé à trois mois.

Or, ces travaux se dérouleront sur une période de travail plus importante pour des raisons nullement liées à l'entreprise.

En attente de la dernière situation, le délai contractuel sera dépassé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas appliquer les pénalités légalement dues et d'en exonérer l'entreprise.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de ne pas appliquer des pénalités de retard à l'entreprise LETELLIER pour les travaux d'assainissement, rue de Launay.

6/ Point sur le réaménagement du musée

Monsieur le Maire apporte quelques informations concernant le réaménagement du site Les Fosses d'Enfer, le projet bibliothèque ainsi que la réhabilitation du bâtiment ancien sont subventionnés à hauteur de 75 %. Par contre, la construction du bâtiment destiné à la restauration n'est que très peu subventionnée, ce qui a nécessité de solliciter le cabinet d'architecte, la Coursive, à présenter un projet moins important pour en réduire les coûts.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal cette nouvelle esquisse.

Le projet sera étudié par la commission communale pour être ensuite exposé de façon plus complète au Conseil Municipal.

7/ Etude d'une demande d'extension de plan d'épandage (Délibération n° 2016/53)

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de modification du plan d'épandage au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement présentée par le GAEC DUMONT.

Le GAEC DUMONT souhaite augmenter l'effectif de son troupeau de vaches laitières de 60 à 90.

Les effectifs de l'élevage porcin ainsi que son fonctionnement ne sont pas modifiés. Ce projet s'accompagne d'une demande d'extension du plan d'épandage de 64 Ha à 96,9 Ha.

Les nouvelles parcelles sont situées sur les Communes de SAINT REMY, CLECY et DONNAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'extension du plan d'épandage présentée par le GAEC DUMONT.

8/ Création d'une commission appel d'offres (Délibération n° 2016/54)

Monsieur le Maire propose de créer une commission communale d'appel d'offres, le Conseil Municipal y émet un avis favorable et après en avoir délibéré, décide de nommer les personnes suivantes :

Monsieur Serge LADAN, Président

Madame Claudine LELAIDIER,

Monsieur Didier MALHAIRE,
Monsieur Pascal BARBANCHON,
Monsieur Michel HUBERT,
Madame Christelle GRANGÉ
Monsieur Jean-Pierre GILLES (ouverture à un membre non élu).

9/ Questions diverses

A/ Litige BAZIN

Dossier en attente d'une réponse juridique.

B/ Aménagement de l'étage de la mairie en bureau

Monsieur le Maire propose plusieurs devis relatifs à l'achat de mobilier.

La société BRUNEAU a été retenue pour l'achat d'une table de réunion et de douze chaises.

La société SEDI a été retenue pour l'achat de 6 chaises destinées aux bureaux de la mairie.

C/ Réponses suite au courrier adressé aux élus municipaux absents lors des réunions

Monsieur le Maire donne lecture des deux courriers de réponse, celle de Madame RENAULT et celle de Monsieur TERNOIS qui souhaitent garder leur fonction d'élu.

d) Accessibilité

Monsieur le Maire souhaite, à la rentrée courant septembre, faire le point sur l'accessibilité des bâtiments publics, à voir avec la DDTM.

e) Remplacement de matériel au service technique

Monsieur le Maire signale que la débroussailleuse, au service technique, ne fonctionne plus

f) Conduite eau « Le Pont de la Mousse »

Monsieur MALHAIRE a rencontré l'exploitant de la parcelle située au lieu-dit Le Pont de la Mousse, où une canalisation d'eau a été endommagée. Le terrain étant libre de toute culture, il faudrait entreprendre les travaux de réparation. Madame BIN s'engage à se renseigner sur les modalités d'exécution.

g) Caserne des pompiers

Monsieur le Maire signale qu'il est en attente d'une décision sur le devenir de la caserne des pompiers.

h) Commissions communales

Monsieur le Maire souhaite réactiver le fonctionnement des commissions communales, plusieurs réunions sont ainsi programmées :

Urbanisme : le 21 septembre à 18 heures

Événementiel : le 21 septembre à 19 heures

Commission appel d'offres : le 13 septembre à 19 heures, précision de l'ouverture des plis pour les travaux RD 562

Affaires culturelles : le 8 septembre à 18 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.